



Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/44/876
14 décembre 1989
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-quatrième session
Point 122 de l'ordre du jour

BUDGET-PROGRAMME DE L'EXERCICE BIENNAL 1988-1989

Exécution du budget-programme de l'Organisation des Nations Unies
pour l'exercice biennal 1988-1989

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives
et budgétaires

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a examiné le rapport du Secrétaire général sur l'exécution du budget-programme de l'Organisation des Nations Unies pour l'exercice biennal 1988-1989 (A/C.5/44/35). Ce rapport est complété par les additifs 1 à 7 et 9 à 32, qui présentent séparément les divers chapitres des dépenses, et les additifs 33 à 35, qui concernent les trois chapitres des recettes. Le Comité consultatif note que le rapport du Secrétaire général est purement financier et qu'il sera suivi d'un rapport sur l'exécution des programmes qui sera présenté au Comité du programme et de la coordination à sa trentième session, au Comité consultatif, et à l'Assemblée générale à sa quarante-cinquième session.
2. D'après le tableau du paragraphe 2 du rapport du Secrétaire général (A/C.5/44/35), les prévisions de dépenses pour l'exercice biennal 1988-1989 sont maintenant estimées à un montant net de 1 447 468 200 dollars (soit un montant brut de 1 772 313 700 dollars). Ces chiffres sont à rapprocher de ceux que l'Assemblée générale a approuvés dans les sections A et B de sa résolution 43/218 du 21 décembre 1988, à savoir un montant net de 1 444 303 000 dollars (soit un montant brut de 1 788 746 300 dollars). Sur cette base, l'augmentation nette serait de 3 165 200 dollars, représentant la différence entre une diminution des prévisions de recettes (19 597 800 dollars) et une réduction des prévisions de dépenses (16 432 600 dollars).
3. Le Comité consultatif note toutefois que, pour les raisons qu'il explique dans la note a) du tableau du paragraphe 2 de son rapport (A/C.5/44/35), le Secrétaire général ne demande pas l'ouverture de crédits additionnels; en fait, le montant net des crédits nécessaires reflète finalement une réduction de 12 834 800 dollars pour l'exercice biennal. Dans ces conditions, le Comité consultatif pense que, si la

présentation du tableau et de la note du paragraphe 2 du rapport du Secrétaire général est techniquement correcte, elle risque néanmoins de prêter à confusion et devrait être modifiée comme suit :

(En milliers de dollars E.-U.)

	<u>Montant révisé des crédits ouverts et des prévisions de recettes approuvées</u>	<u>Prévisions révisées</u>	<u>Augmentation (Diminution)</u>	<u>Pourcentage</u>
Dépenses	1 788 746,3	1 772 313,7	(16 432,6)	(0,92)
Recettes	<u>328 443,3 a/</u>	<u>324 845,5 b/</u>	<u>(3 597,8)</u>	(1,10)
Montant net des crédits nécessaires	<u>1 460 303,0</u>	<u>1 447 468,2</u>	<u>(12 834 8)</u>	(0,88)

a/ Pour tenir compte des arrangements spéciaux approuvés par l'Assemblée générale dans ses résolutions 42/226 C du 21 décembre 1987 et 43/218 C du 21 décembre 1988, le montant total des recettes prévues pour 1988-1989 (328 443 300 dollars) indiqué dans la colonne "Montant révisé des crédits ouverts et des prévisions de recettes approuvées" tient compte d'une réduction de 16 millions de dollars au chapitre 2 des recettes (Recettes générales), au titre du remboursement par l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) du prêt qui lui a été consenti par l'ONU en 1986. Néanmoins, le chiffre des prévisions de recettes effectivement approuvé par l'Assemblée générale dans sa résolution 43/218 B (344 443 300 dollars) ne tenait pas compte de ces arrangements spéciaux.

b/ Les prévisions de recettes révisées indiquées par le Secrétaire général pour 1988-1989 tiennent déjà compte de la réduction de 16 millions de dollars découlant des arrangements spéciaux visés à la note a/.

4. Si les chiffres du tableau du paragraphe 2 du rapport du Secrétaire général étaient révisés comme le Comité consultatif le recommande au paragraphe 3 ci-dessus, la récapitulation des recettes qui figure au paragraphe 4 du rapport du Secrétaire général (A/C.5/44/35) devrait aussi être modifiée comme suit :

/...

(En milliers de dollars E.-U.)

	<u>Prévisions</u> <u>approuvées</u>	<u>Montants</u> <u>effectifs</u> <u>prévus</u>	<u>Augmentations</u> <u>(Diminutions)</u>	<u>Pourcentage</u>
1. Recettes provenant des contributions du personnel	267 581,5	259 809,0	(7 772,5)	(2,90)
2. Recettes générales	47 035,2	55 235,0	8 199,8	17,43
3. Activités productrices de recettes	<u>13 826,6</u>	<u>9 801,5</u>	<u>(4 025,1)</u>	<u>(29,11)</u>
Total des recettes	<u>328 443,3</u>	<u>324 845,5</u>	<u>(3 597,8)</u>	<u>(1,10)</u>

5. Le Comité consultatif note que la diminution nette de 12 834 800 dollars que fait apparaître le total des dépenses (voir plus haut, par. 3) résulte des facteurs ci-après :

	<u>Augmentation/Diminution</u> (Dollars)
a) <u>Dépenses</u>	
Inflation	7 954 200
Taux de change	(31 639 700)
Décisions des organes directeurs	3 599 600
Autres changements	<u>3 653 300</u>
Total partiel	(16 432 600)
b) <u>Recettes</u>	
Les réductions prévues aux chapitres 1er, 2 et 3 des recettes, qui représentent un total de 3 597 800 dollars (voir plus haut, par. 4) sont expliquées séparément dans les fascicules correspondants (A/C.5/44/35/Add.33 à 35). Les raisons données ne se prêtent pas à une comparaison directe avec les principaux facteurs d'augmentation ou de diminution des dépenses.	<u>(3 597 800)</u>
Total	<u>(12 834 800)</u>

/...

6. L'annexe I du rapport du Secrétaire général (A/C.5/44/35) présente une analyse des dépenses de l'exercice biennal 1988-1989, par chapitre du budget-programme et par lieu d'affectation; l'annexe II indique les écarts par rapport aux prévisions, par chapitre et par principal objet de dépense. Les raisons de ces variations sont expliquées plus en détail dans les fascicules qui complètent le rapport du Secrétaire général (A/C.5/4/35/Add.1 à 7 et Add.9 à 32).

7. Les dépenses additionnelles imputables à l'inflation (7 954 200 dollars), de même que les diminutions dues aux fluctuations favorables des taux de change (31 639 700 dollars), représentent des montants nets, qui reflètent des augmentations ou des diminutions selon les objets de dépense et selon les lieux d'affectation. Le tableau 1 du rapport du Secrétaire général permet de comparer les taux de change et les taux annuels moyens d'inflation qui sont utilisés dans le rapport de cette année avec ceux qui avaient été retenus dans le premier rapport sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal (A/C.5/43/30). Le tableau 2 analyse plus en détail l'évolution des taux de change, tandis que le tableau 3 indique comment les taux de change et les taux d'inflation se sont répercutés sur les dépenses de personnel relatives à la catégorie des administrateurs et des catégories supérieures, dans la mesure où ils ont influé sur les indices d'ajustement. Le tableau 4 montre les effets des taux d'inflation sur les traitements des agents des services généraux (en monnaie locale).

8. Les dépenses additionnelles résultant de décisions des organes directeurs, dont le montant total est estimé à 3 599 600 dollars, sont récapitulées dans l'annexe III du rapport du Secrétaire général (A/C.5/44/35).

9. L'augmentation nette prévue à la rubrique "Autres changements" (3 653 300 dollars) reflète des dépenses additionnelles à certains chapitres du budget qui sont en partie compensées par des réductions à d'autres chapitres. Ces écarts par rapport aux prévisions sont récapitulés dans l'annexe I du rapport du Secrétaire général (A/C.5/44/35) et expliqués dans les fascicules correspondants (A/C.5/44/35/Add.1 à 7 et Add.9 à 32).

10. Compte tenu des précisions qu'il a données plus haut dans les paragraphes 3 et 4, le Comité consultatif recommande que l'Assemblée générale approuve les prévisions révisées de dépenses et de recettes pour l'exercice biennal 1988-1989, telles qu'elles figurent dans la colonne "Prévisions révisées" du tableau du paragraphe 2 du rapport du Secrétaire général (A/C.5/44/35), et qu'elle approuve également les virements de crédit entre chapitres du budget-programme qui ressortent de l'annexe I du rapport du Secrétaire général.
